



HAL
open science

**La poésie de la grâce en débat. Lectures et réécritures
confessionnelles des poèmes chrétiens de Ph. Desportes
(fin du XVIe siècle - début du XVIIe siècle)**

Audrey Duru

► **To cite this version:**

Audrey Duru. La poésie de la grâce en débat. Lectures et réécritures confessionnelles des poèmes chrétiens de Ph. Desportes (fin du XVIe siècle - début du XVIIe siècle). Bruno Petey-Girard, François Rouget. Philippe Desportes, poète profane, poète sacré, Honoré Champion, pp.261-292, 2008, Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance européenne, 978-2-7453-1764-3. hal-00816912

HAL Id: hal-00816912

<https://hal.science/hal-00816912>

Submitted on 8 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Article publié dans *Philippe Desportes, poète profane, poète sacré*, actes du colloque de Chartres, 14-16 septembre 2006, études réunies par Bruno PETEY-GIRARD et François ROUGET, Paris, Champion, 2008, p. 261-292.

La poésie de la grâce en débat.
Lectures et réécritures confessionnelles des poèmes chrétiens de
Ph. Desportes (fin du XVI^e siècle – début du XVII^e siècle)

Nous proposons de mener une enquête sur la fortune immédiate des poèmes chrétiens de Philippe Desportes, dans le registre de la poésie chrétienne, à partir de l'étude de leur circulation éditoriale et textuelle. Pour ce faire, nous repérerons la reprise intégrale de ses poèmes en anthologies ainsi que les formes de citations partielles et de paraphrases imitatives chez d'autres poètes, dans le cadre de la poésie dite chrétienne. Le relevé des reprises de poèmes de Desportes nous introduit ainsi à la réception, à la lecture, à l'interprétation qui ont été faites de ses poèmes par les poètes de son temps.

Cette forme de réception des poèmes de Desportes soulève en effet la question de l'autorité religieuse accordée au poète dans le domaine du discours chrétien, en particulier celle de Desportes pour ses éditeurs et imitateurs, et celle de ses émules. Ainsi, peut-on restituer la lecture religieuse, confessionnelle et fidéiste, qui a pu être faite des poèmes chrétiens de Desportes ? Quel est l'espace d'invention énonciative ouvert au poète chrétien ou que le poète s'autorise, par rapport au discours chrétien dont il hérite (par exemple, textes canoniques fondateurs, tradition ecclésiale, magistère des autorités religieuses contemporaines) ? Quel est le statut du poète, auteur de poèmes chrétiens, à la fois par rapport au corps de doctrine de l'Église à laquelle il adhère et par rapport aux normes de la « poésie française » tels que le poète de cour – Ph. Desportes – les représente temporairement ?

Pour définir quels poèmes relèvent de la « poésie chrétienne » chez Desportes, nous nous appuyons sur l'identification de ce corpus par Desportes lui-même à partir de l'édition de 1577 de ses *Premières œuvres* (Paris, Mamert Patisson). Procédant à un remaniement éditorial, le poète fait apparaître une nouvelle section servant de clôture à ses *Meslanges*, intitulée « Complainte faicte durant ma maladie & autres œuvres chrestiennes ». Les « œuvres chrétiennes » ainsi distinguées d'œuvres *a priori* non chrétiennes, ne relèvent toutefois pas d'une nouvelle veine poétique. Elles reprennent au contraire des pièces déjà présentes dans la section rassemblant les poèmes d'inspiration funèbre, les « Epitaphes ». Desportes amplifie ensuite progressivement la section jusqu'en 1587 (Paris, Felix Le Mangnier), date à laquelle, aux poèmes strophiques de forme ouverte et aux sonnets spirituels, il adjoint la traduction de cinq psaumes. Un remaniement éditorial tardif accentue plus nettement la frontière entre l'inspiration profane et l'inspiration sainte, lorsqu'à partir de 1594¹, Desportes sépare sa production en deux volumes : les pièces des « œuvres chrestiennes » sont soustraites des *Premières œuvres*, rassemblant les pièces amoureuses et de circonstance, pour figurer désormais à la suite des *Pseaumes*. Issus d'une lente genèse éditoriale, les « poèmes chrétiens » sont donc initialement dépendants de deux registres poétiques différents, celui du tombeau et

¹ Ph. Desportes, *Les Premières œuvres*, deux vol., Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1594.

celui des amours, et n'acquièrent qu'une autonomie éditoriale tardive sous l'étiquette d'« œuvres chrestiennes »².

Plus généralement, pour les poèmes chrétiens des autres auteurs que nous étudions, nous posons que la poésie chrétienne, dont la définition générique est des plus incertaine – quels sont les critères de l'inspiration poétique chrétienne ? Qu'est-ce qu'une poétique païenne ou profane ? –, est avant tout une construction éditoriale : tout comme Desportes, les éditeurs et poètes promeuvent des « œuvres chrétiennes », des « prières » ou une « muse chrétienne » et nous considérerons comme « chrétiennes » les pièces en vers publiées sous ce nom dans les recueils.

Nous commencerons par établir un rapide bilan de la diffusion des poèmes chrétiens de Desportes à travers leur circulation éditoriale et leur mise en volume dans les recueils collectifs, afin d'appréhender les cadres d'une première réception poétique ; nous étudierons ensuite les citations et paraphrases imitatives de trois poèmes chrétiens de Desportes et les modalités d'une réception poétique chrétienne par les poètes contemporains. Tel que nous l'avons posé, le problème du statut de l'énoncé poétique dans le discours religieux chrétien en général, et du poète dans la poésie et les Églises, à cette date, concerne l'ensemble de la production de la « Muse chrétienne », volumineuse pour la période qui nous occupe, et notre étude voudrait fonctionner comme un échantillon d'analyse.

I. Livres d'*Heures* et « Muse chrétienne », la mise en recueil des pièces chrétiennes de Desportes

Les poèmes chrétiens de Desportes sont sans nul doute lus et appréciés par ses contemporains. Un rapide bilan permet de préciser leur diffusion. Ils sont en effet accessibles dans les rééditions annuelles des *Premières œuvres* jusqu'en 1587 – contrôlées ou non par Desportes – et lus conjointement avec les pièces non religieuses d'inspiration amoureuse. Indice de leur succès, certaines pièces sont également mises en musique et circulent dans les recueils d'airs³. Enfin, premier témoignage d'une réception proprement « chrétienne », dont la teneur reste à préciser, ils sont réédités à partir des années 1580 dans les recueils de la « Muse chrétienne » qui valident leur statut d'œuvres chrétiennes. Cette mise en volume et utilisation des poèmes de Desportes par différents éditeurs et imprimeurs, à une date où Desportes n'a pas commencé son travail de traduction du psautier et est avant tout un chantré amoureux, signale un cadre de lecture « chrétien » envisagé pour ces poèmes. À partir des caractéristiques éditoriales des différents recueils dans lesquels nous relevons la réédition des pièces chrétiennes de Desportes, peut-on préciser ce que signifie une réception « chrétienne » de ces poèmes, au plan religieux, confessionnel, doctrinal et poétique ? Il semble qu'il faille à cet égard considérer séparément la fortune des différents poèmes de Desportes.

² Pour les citations des *Psaumes* et des *Poésies chrestiennes* de Ph. Desportes, nous renvoyons à l'édition des *CL. Pseaumes de David mis en vers françois. Quelques Meditations et Prieres. Poésies chrestiennes*, éd. B. Petey-Girard, Paris, S.T.F.M., 2006. Pour les citations des *Amours*, nous renvoyons aux éditions établies par V.E. Graham (Paris-Genève, Minard-Droz) : *Amours de Diane* (1959), *Amours d'Hippolyte* (1960), *Amours de Cléonice* (1962).

³ Sur la mise en musique des poèmes de Desportes, voir l'article d'André Verchaly, « Desportes et la musique », *Annales musicologiques, Moyen-Age et Renaissance*, t. 2, Paris, Société de Musique d'autrefois, 1954. Il relève que les psaumes, ainsi que dix poèmes chrétiens, dont un sonnet spirituel, sont mis en musique.

UN SUCCES RELIGIEUX : L'HYMNE « *DELIVRE MOY, SEIGNEUR ...* »

Avec la paraphrase française sur le « *Libera me, Domine, de morte aeterna* »⁴, parue pour la première fois en 1575, Desportes est un pourvoyeur d'hymne ecclésial, dans la tradition de l'usage poétique médiéval de l'hymne. Sa traduction vient en effet enrichir les recueils d'*Heures de la Vierge* et de prières, publiés dans la lignée de la réforme romaine tridentine⁵. Le travail poétique de Desportes est repris pour servir une réorganisation de l'institution religieuse, et le développement d'une piété ecclésiale à destination des fidèles, autour de la récitation des heures.

De manière moins nettement cléricale mais toujours ecclésiale, cette paraphrase est également reprise dans différents recueils de cantiques et airs pieux, afin de nourrir la dévotion laïque⁶. Une mise en musique ou du moins une mélodie possible est en général proposée. Toutefois, lors de ces reprises dans les recueils de cantiques, la frontière confessionnelle ne compte pas, puisque le « *Libera me, Domine* » est réédité aussi bien dans des recueils nettement catholiques comme *La Pieuse alouette*, éditée par un jésuite, que protestants, tel que le recueil *L'Uranie*, voire dans des recueils de poésie chrétienne dont l'appartenance confessionnelle n'est pas revendiquée, comme les *Cantiques* placés sous le patronage de Maisonfleur.

Ces rééditions sont donc significatives de la reconnaissance religieuse au sens strict dont bénéficie ce poème de Desportes, puisque le texte est utilisé par les autorités religieuses institutionnelles comme texte para-liturgique et formulaire de prière. Il accompagne le développement d'une dévotion laïque en langue française.

LES POEMES DE DESPORTES ET LA VOGUE DE LA « MUSE CHRETIENNE »

Introduisant ses pièces chrétiennes par le genre des *Amours* ou celui des *Psaumes*, Desportes ne revendique pas nettement lui-même une poétique de la « Muse chrétienne » : c'est l'œuvre d'éditeurs et d'imprimeurs. Il n'est pas interdit de penser que ces derniers escomptent des profits marchands du succès que remportent les pièces de Desportes dans les *Premières œuvres*. Dans les recueils de la « Muse chrétienne », si l'accent n'est pas mis en priorité sur l'usage religieux ou dévot des poèmes, il n'est toutefois ni écarté ni exclu ; c'est cependant surtout la possibilité d'une « poétique chrétienne » qui est promue, pour laquelle les pièces du poète de cour peuvent servir de modèle.

Du côté catholique romain, les « poèmes chrestiens » de Desportes circulent dans leur totalité. L'ensemble sert en effet de norme ou de noyau canonique pour l'établissement des deux anthologies que sont *L'Œuvre chrestienne de tous les Poètes*

⁴ Desportes, *éd. cit.*, p. 629-631.

⁵ Nous nous appuyons sur la bibliographie établie par B. Petey-Girard dans l'édition critique des *Pseaumes*, *éd. cit.*, p. 144-147. On relève le *Libera me* dans la traduction de Desportes dans : *Le Manuel ou Enchiridion de prieres, [...]*, Lyon, s.n., 1584 ; *Les Heures de Notre-Dame, à l'usage de Rome*, Paris, Abel L'Angelier, 1584 ; *Officium Beatae Mariae Virginis, ad usum Romanum*, Paris, Abel L'Angelier, 1585 ; Jacques Grenier, *Vita et opusculata Jacobi Grenerii*, s.l., s.n., s.d. (c. 1588) ; *Heures de Notre-Dame, à l'usage de Rome*, Paris, 1621 ; *Office de la Vierge pour tous les temps de l'année*, Paris, Matthieu Colombel, 1629 ; *L'Office de la Vierge Marie pour tous les temps de l'année*, Paris, Veufve Nicot, 1632 ; *Heures de Notre-Dame, à l'usage de Rome*, Paris, A. Courbé, 1634 ; Jean de Ferrières, *Le Tresor des Prieres et oraisons*, Paris, E. Lucas, 1686.

⁶ Nous relevons le *Libera me* dans les différentes éditions des *Cantiques* de Maisonfleur (voir liste infra), excepté dans l'édition parue à Rouen, chez R. du Petit Val en 1613 ; ainsi que dans : *L'Œuvre chrestienne de tous les poètes françois*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1581 ; *L'Uranie*, J. Chouët, Genève, 1591 et La Rochelle, Hierosme Haultin, 1597 ; *La Pieuse alouette avec son tirelire*, Valenciennes, Jean Veruliet, 1619 ; *Cantiques spirituels* revus par Daniel Adenet, Paris, Julian Jacquier, 1627.

François (1581)⁷ et *La Muse chrestienne* (1582)⁸ et leur choix de poèmes chrétiens. Dédiées chacune à un évêque – signe de leur émission en milieu catholique –, les anthologies mettent en avant le nom de Desportes dont elles prélèvent l'ensemble des pièces des « œuvres chrestiennes » publiées à cette date dans *Les Premières œuvres*. Le travail de ces deux anthologies vise à rattacher à l'institution ecclésiastique des pièces produites par la poésie de cour. Par contrecoup, elles les détachent de l'inspiration « profane » de la poésie amoureuse ou du tombeau funèbre auxquels Desportes les lie dans son recueil, et donnent une autonomie au genre de la « Muse chrétienne ». Avec plus ou moins d'artifice, les deux recueils situent ainsi la poésie d'inspiration chrétienne en bonne place parmi la poésie de cour. Il est à noter que l'éditeur de *La Muse chrestienne* signale qu'il a obtenu l'accord des poètes vivants, donc celui de Desportes, pour la constitution du volume⁹.

Le propos de *La Muse chrestienne* est en outre explicitement pédagogique : dans cette anthologie, les pièces de Desportes, ainsi que des autres poètes, sont classées par formes et genres ce qui permet un parallèle avec les développements par formes des traités de poétique. Il s'agit donc pour I.C.T. de présenter une anthologie censurée de la poésie de cour et des modèles d'expression poétique en français, compatibles avec une culture et une morale chrétienne mais non nécessairement religieux. Les pièces chrétiennes de Desportes reçoivent ainsi l'approbation de quelques milieux ecclésiastiques humanistes et sont instituées en norme d'expression poétique chrétienne. On relève toutefois une exception : le poème « Ma chair comme eau s'est écoulée » est absent de l'anthologie *La Muse chrestienne* de 1582 et l'on peut en conclure qu'il en est délibérément exclu¹⁰.

Du côté des recueils liés au milieu réformé ou édités par des réformés, nous relevons la présence d'une sélection de pièces chrétiennes de Desportes dans les rééditions des *Cantiques* de Maisonfleur (1580, 1581, 1584, 1586, 1587, 1591, 1592, 1602, 1613)¹¹ ainsi que dans le chansonnier *L'Uranie*, édité par Odet de La Noue (1591 et 1597)¹². Les *Cantiques* de Maisonfleur paraissent être initialement un recueil de l'entre-deux confessionnel, mêlant des pièces de poètes différemment engagés

⁷ *L'Œuvre chrestienne de tous les Poètes François : Recueillie des œuvres de Marot, Ronsard, Bellay, Belleau, Pybrac, Des-Portes, Saluste, Buttet, Jamyn, de Billy, Pontoux*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1581.

⁸ I.C.T., *La Muse chrestienne, ou recueil des poésies Chrestiennes tirées des principaulx Poètes François. Avec un Discours de l'influence des Astres, du destin ou fatalité, de l'interprétation des fables et pluralité des Dieux introduits par les Poetes contenu en l'Avantpropos de l'Auteur de ce recueil*, Paris, Gervais Malot, 1582. Le recueil contient des poèmes de Du Bellay, Jodelle, Belleau, Ronsard, Baïf et Desportes. Pour l'identification de l'éditeur I.C.T., voir : Éléonore Langelier, « Du nouveau sur *La Muse chrestienne* : quelques hypothèses sur l'identité de I.C.T. », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, tome LXVII, 2005, n° 3, p. 659-671.

⁹ « Avant propos », *La Muse chrestienne, op. cit.*, : « Ceux qui sont en vie sont Pierre de Ronsard, Jean Antoine de Bayf, et Philippes des Portes, ausquels ce recueil de poesies a esté communiqué et mis en lumiere de leur consentement » (non paginé).

¹⁰ Nous nous pencherons plus en détail ci-dessous sur les difficultés de lecture que pose ce poème.

¹¹ Pour le détail des différentes rééditions, voir la description qu'en donne Jacques Pineaux dans *La Poésie des protestants de langue française (1559-1598)*, Paris, Klincksieck, 1971, p. 319-332.

Rééditions identifiées des *Cantiques du sieur de Maisonfleur* : Anvers, 1580 (citée par J. Pineaux, *ibid.*, p. 319) ; Genève, Antoine Chuppin, 1581 ; Paris, Houzé et Auvray, 1584 ; Paris, Guillaume Auvray, 1586 ; Paris, Matthieu Guillemot, 1587 ; Lyon, Benoît Rigaud, 1591 ; Tours, Jamet Mettayer, 1592 et 1602 ; Rouen, Raphaël du Petit Val, 1602 et 1613.

¹² *L'Uranie* paraît à Genève en 1591. Nous travaillons sur la seconde édition : *L'Uranie ou nouveau recueil de chansons spirituelles et Chrestiennes, comprises en cinq livres, et accommodées pour la plupart au chant des Pseaumes de David*, La Rochelle, Hierosme Haultin, 1597. Voir J. Pineaux, *id.*, p. 334 et suivantes.

religieusement ; *L'Uranie* fait en revanche partie, sans aucun doute possible, de la série des chansonniers huguenots de la fin du XVII^e siècle. Les deux recueils combinent la promotion d'une poétique dite chrétienne avec la visée d'un usage communautaire des chants proposés.

Fait significatif, trois pièces de Desportes sont reprises dans les différentes éditions de ces deux recueils et reproduites dans leur intégralité sans réécriture ou avec des interventions minimales. Il s'agit des trois pièces suivantes : la traduction – déjà signalée – du *Libera me*, l'ode « Arrière ô fureur insensée » et la « Prière en forme de confession » « Durant tant de grans flots ... ». Elles sont attribuées à Desportes dans les *Cantiques*, exhibant ainsi le prestige poétique et social de leur auteur, dans une section intitulée « La Muse chrestienne »¹³ ; elles sont en revanche publiées sans nom d'auteur dans le chansonnier qu'est *L'Uranie*. Pour leur publication dans ces deux recueils, en particulier pour les impressions genevoises, les poèmes de Desportes ont donc reçu l'approbation des autorités réformées. Ces trois pièces sont ainsi acceptées dans le corpus courant à l'usage des lecteurs réformés.

Jacques Pineaux a signalé la complexité confessionnelle du recueil construit à partir des *Cantiques* de Maisonfleur, qui relève initialement d'un « entre-deux »¹⁴. Une étude, qui outrepasserait le cadre de ce travail, pourrait être menée sur l'évolution confessionnelle de ce recueil, qui au fil des rééditions et recompositions, semble suivre la position d'Henri de Navarre et son ralliement final à un catholicisme romain lui-même rénové. Construit à partir d'une utilisation libre de poèmes dont les auteurs sont morts pour la plupart, mêlant intérêt commercial et affirmation confessionnelle, le recueil semble en effet porteur d'un projet d'unification nationale ; en ce sens, la convocation des poètes de cour, dont Desportes¹⁵, et progressivement des poètes de la génération Henri II, signale une position délicate, qui combine la reconnaissance de l'autorité royale et la revendication de rénovation religieuse. Il n'est d'ailleurs pas certain que Desportes ait donné son accord pour figurer dans cette anthologie et l'on peut même penser que le privilège insolite qui figure dans l'édition de 1587 des *Premières œuvres*¹⁶, vise à contrôler ce type de récupération ambiguë de ses poèmes. Ces pièces disparaissent en définitive des éditions parues chez Raphaël du Petit Val en 1602 et 1613, moins parce que Desportes serait passé de mode, qu'en vertu du privilège d'édition des œuvres de Desportes que cet imprimeur détient par ailleurs.

Au plan strictement poétique, la présence supplémentaire, dans les *Cantiques* de Maisonfleur, d'un poème de Desportes attribué à Maisonfleur : « Las, que feray-je ? » demeure étonnante. Pour tout changement, seules deux strophes sont interpolées après la 6^e strophe initiale. Le poème est même maintenu dans l'édition tardive chez Raphaël du Petit Val¹⁷. L'énigme est triple : comment s'est produite la confusion éditoriale, sachant que Maisonfleur est mort lorsque La Gessée publie ses cantiques ? Pourquoi

¹³ Voir par exemple l'édition de Genève, Antoine Chuppin, 1581, p. 122 ; l'édition de Lyon, Benoît Rigaud, 1591, f^o 112 r^o.

¹⁴ J. Pineaux, *op. cit.*, p. 321.

¹⁵ On relève des pièces supplémentaires de Desportes selon les éditions : « Eloge de la vie rustique » (Paris, Auvray, 1586 ; Tour, Jamet Mettayer, 1602), la plainte « Des abysmes d'ennuis en l'horreur plus extreme » (Tours, Jamet Mettayer, 1602, p. 137).

¹⁶ Ph. Desportes, privilège, *Premières œuvres*, Paris, Felix le Mangnier, 1587 :

Avec defenses tres-expresses à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soyent, d'imprimer, ou faire imprimer lesdites Œuvres, ou extraire d'icelles aucunes poesies pour les imprimer separément, ou pour les insérer & adjoûter à d'autres livres, sans le vouloir & congé dudit sieur des Portes, ou de ceux ausquels il aura baillé ledit congé.

¹⁷ *Op. cit.*, Rouen, Raphaël du Petit Val, 1613.

n'a-t-elle jamais été corrigée par un des multiples éditeurs ou imprimeurs successifs du recueil ? Comment un poème de Desportes peut-il avoir été attribué à la plume du protestant Maisonfleur ? Desportes est en effet catholique mais en tant que poète de cour, il est en outre nettement engagé aux côtés de Henri III dans la réforme de l'Église romaine et la diffusion des décisions conciliaires. Pour la troisième question, nous pouvons toutefois avancer un élément de réponse, en nous appuyant sur l'intertextualité du poème. Le poème de Desportes est en réalité un montage de textes bibliques, qui assemble une paraphrase du psaume 139, 1-8 (strophes 3-5) puis une amplification à partir du *Livre de Job*, 13, 17-14, 2 (strophes 6-9) et *Job* 10 (strophe 10-13). De tels modèles pour l'énonciation pénitentielle sont communs aux différentes confessions chrétiennes et nous proposons de trouver sur ce point une explication de l'attribution à un réformé d'un poème écrit par un catholique tridentin.

En définitive, la nature davantage spirituelle que doctrinale, et *a priori* non polémique, des poèmes chrétiens de Desportes leur permet de traverser la frontière confessionnelle. Modelés par les psaumes et le *Livre de Job*, ils servent ainsi de référence pour des poètes tant catholiques que réformés.

L'étude des anthologies et recueils de poèmes reprenant des pièces de Desportes confirme l'importante circulation de ses poèmes chrétiens et leur succès de librairie. Ils servent à la construction du genre éditorial de la Muse chrétienne, dont les contours poétiques sont flous : conservant un lien énonciatif avec la poésie amoureuse et funèbre, les poèmes chrétiens n'ont que rarement un usage liturgique strict mais servent souvent une dévotion laïque ; leur énonciation est proposée en concurrence avec la poésie amoureuse mais pas nécessairement en substitut. Cette étude nous permet en outre de constater la diffusion de certains poèmes de Desportes et leur rôle modélisateur dans les milieux tant catholiques que réformés, ecclésiaux comme laïques.

II. Les imitations chrétiennes de Desportes, émulation et réécritures critiques

Dans ce cadre général de réception des poèmes de Desportes, nous pouvons confronter différentes reprises imitatives de ces mêmes poèmes, afin de préciser quelques structures du discours poétique chrétien. Un certain nombre de questions se précisent : en rivalisant avec Desportes, quel statut les poètes chrétiens accordent-ils à l'énonciation poétique, à l'intérieur du discours chrétien ? Comment négocient-ils l'héritage du discours amoureux dont la poésie est porteuse dans ce nouveau cadre ? Nous le verrons à partir des reprises de l'ode « Arrière, ô fureur insensée ». Peut-on en outre détecter l'exercice d'un contrôle doctrinal sur l'écriture et la lecture des poèmes chrétiens et préciser une marge éventuelle de liberté poétique ? Nous nous appuyerons sur une interprétation des variations sur la plainte « Ma chair comme eau s'est escoulée » pour tenter de répondre à cette question. Enfin, les imitations de la « Prière en forme de confession » « Durant tant de grands flots » nous permettront de nous demander comment les poèmes s'articulent avec l'acte de langage religieux (« *speech acts* » étudiés par J.L. Austin et J.R. Searle) et à quel titre ils peuvent en tenir lieu.

L'ENONCIATION POETIQUE AMOUREUSE ET LA POESIE CHRETIENNE – LES REPRISSES DE L'ODE « ARRIERE, O FUREUR INSENSEE »

Nous avons relevé des imitations et citations des « poesies chretiennes » de Desportes chez différents auteurs, au statut social et poétique divers. Tous les poètes émules de Desportes que nous avons identifiés sont des laïcs. Au plan confessionnel,

Joachim Blanchon¹⁸, Pierre de Cornu¹⁹, Isaac Habert²⁰, Claude de Trellon²¹, Pierre de Croix²² sont catholiques mais l'on relève également des imitations de Desportes sous la plume des réformés La Noue dans *L'Uranie*²³ et André Mage de Fiefmelin²⁴. Dans l'ensemble, rivaliser avec Desportes permet à ces auteurs parisiens ou provinciaux (Cornu, Mage de Fiefmelin, Pierre de Croix), auteurs de *Premières œuvres* ou « jeunesses poétiques » (Cornu, Blanchon), courtisans (Blanchon, Habert dédient leur recueil à Henri III) ou non (le ligueur Trellon, les réformés) de se faire un nom poétique. L'imitation du poète courtisan Desportes accompagne donc des stratégies poético-sociales et des situations de mécénat diverses, sanctionnées par la reconnaissance d'une autorité poétique non moins variable selon les poètes.

Imiter Desportes sanctionne la reconnaissance de l'autorité de son modèle poétique dans le registre amoureux. Or, le lien entre l'inspiration amoureuse et l'inspiration chrétienne nous paraît maintenu dans les œuvres des poètes imitateurs de Desportes. C'est bien l'inspiration amoureuse qui demeure en général constitutive de la poéticité de l'énoncé et la garantie du statut de poète. Toutefois, comment comprendre ce qui peut apparaître comme une contradiction au plan de l'*ethos* poétique ? La question peut être formulée plus radicalement : le poète, auteur de poèmes chrétiens, ne peut-il obtenir une reconnaissance poétique qu'à partir de l'exercice premier de la poésie amoureuse ? Les modalités de l'articulation des deux registres nous paraissent discutées à travers les reprises de l'ode métapoétique de Desportes « Arrière, ô fureur insensée »²⁵ (1576).

L'ode « Arrière, ô fureur insensée », d'abord publiée dans les « épitaphes » des *Premières œuvres*, propose des motifs et formulations topiques de la *recusatio* chrétienne. Elle met en scène une transformation éthique de l'énonciateur.

Le poète refuse l'aliénation par la « fureur » amoureuse, mais invoque Dieu pour demander l'inspiration qui lui permettra de célébrer un Dieu créateur :

Seigneur, change et monte ma Lyre,
Afin qu'au lieu du vain martyr,
Qui se paist des cœurs ocieux,

¹⁸ Joachim Blanchon, « Meslanges. Troisième livre. De l'amour divine », *Les Premières œuvres poétiques*, Paris, Thomas Perier, 1583, p. 168-199.

¹⁹ Pierre de Cornu, « Prières », *Les Œuvres poétiques de Pierre de Cornu, Dauphinois. Contenant, Sonnets, Odes, Discours, Eclogues, Stances, Epitaphes, et autres diverses poesies*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1583, p. 202-223.

²⁰ Isaac Habert, « Œuvres chrestiennes », *Les Trois livres des Meteores avecques autres œuvres poétiques*, Paris, Jean Richer, 1585, second foliotage, f° 1 r°- f° 39 r°. Parmi de nombreuses occurrences ponctuelles, le sonnet 3 (f° 1 v°) renvoie surtout au sonnet spirituel de Desportes « Puis que le miel d'Amour... » (*Pseaumes*, p. 720) ainsi qu'au sonnet « Depuis le triste point de ma fraïse naissance » (*Pseaumes*, p. 718).

²¹ Claude de Trellon, *Le Cavalier parfait*, Lyon, Thibaud Ancelin, 1597 imite dans son *Hermitage* le sonnet de Desportes « Sur des abysmes creux les fondemens poser » (*Pseaumes*, p. 723) dans le sonnet : « Sur l'abysme bastir ceste masse feconde » (f° 245 r°).

²² Pierre de Croix, *Le Miroir de l'amour divin*, éd. L.K. Donaldson-Evans, Genève, Droz, 1990 (édition originale : 1608). De Desportes, Pierre de Croix réécrit le sonnet spirituel « Si la course annuelle en serpent retournée » (*Pseaumes*, p. 719) dans le sonnet I, 32 « Misérable Mortel, Ame vainement folle » (p. 68) et cite le sonnet « Puisque le miel d'amour » (*Pseaumes*, p. 720) dans le sonnet « Qu'eussay-je en ma mémoire » (II, 17, p. 130-131).

²³ *L'Uranie*, *op. cit.* Des poèmes chrétiens de Desportes, La Noue réécrit « Arrière, ô fureur insensée » (p. 20) et « Des abysmes d'ennuis en l'horreur plus extrême » (p. 281). Voir J. Pineaux, *op. cit.*, p. 343.

²⁴ André Mage de Fiefmelin, *Les Œuvres*, Jean de Marnef, Poitiers, 1601 (voir le détail des références *infra*).

²⁵ Desportes, *Pseaumes*, éd. cit., p. 697-701.

Elle ravisse les oreilles,
Resonnant tes hautes merveilles
Quand de rien tu formas les cieux. (v. 13-18)

Le poème frôle ainsi la palinodie, qui n'est confirmée que dans la strophe 16, mais il renie moins l'énonciation amoureuse qu'il ne propose, pour accompagner une transformation éthique du chantré, un renouvellement de l'*inventio*.

Dans cette ode, la christianisation poétique ne repose pas seulement sur un infléchissement pénitentiel et une poétique de l'aveu, dont les motifs sont brièvement repris dans la quatrième strophe. L'ode propose surtout une confession de foi qui semble envisager successivement les trois vertus théologiques, la foi (strophes 5 à 9), l'espérance (strophes 10 à 13), la charité (strophes 13 à 17). La célébration d'un Dieu créateur du monde et de l'éternité de la parole divine, suggère discrètement l'idée que le poème chrétien prolonge cette œuvre créatrice et appuie son énonciation – de manière non précisée par le poète – sur cette parole :

Seigneur, c'est sur ceste parole
Que je m'assure et me console
Quand mon cœur se pasme d'effroy :
C'est elle qui me fortifie
Et qui fait qu'ainsi je me fie
En Christ mon Sauveur et mon Roy. (v. 61-66)

La christianisation présuppose donc un changement d'invention et une transformation de la visée illocutoire du poème : il devient expression d'un manque et demande de grâce adressée à Dieu.

Le poème met cependant en scène le risque d'une rechute énonciative et la tentation d'un retour aux actes de langage de la poésie amoureuse :

Mais quoy ? veux-je faire revivre
Tant de morts dont tu me délivres ?
Veux-je me plaindre une autre fois ?
Et par mes accents lamentables
Tacher à rendre pitoyables
Les monts, les rochers et les bois ? (v. 115-120)

Pour Desportes, on ne saurait parler de conversion de l'énonciation poétique. L'inspiration poétique demeure par essence amoureuse et l'énonciation se transforme en mise en scène d'un conflit énonciatif :

Las non ! mais plein de repentance
J'en veux perdre la souvenance,
Et l'avoir toujours en horreur :
O Seigneur, à qui je m'adresse,
Ne souffre hélas ! que ma jeunesse
Retombe plus en cest erreur. (v.121-126)

La christianisation de l'énonciation poétique revient ainsi à l'écriture du refus de la fureur amoureuse, et à l'expression d'une série d'actes de langage religieux, tels que contrition, déclaration de pénitence, demande de grâce, qui viennent étouffer l'énonciation poétique amoureuse et non s'y substituer totalement.

Le résultat de cette proposition poétique demeure déconcertant et complexe puisque l'ode envisage successivement deux possibilités de poétique chrétienne : l'énoncé d'une confession de foi puis une écriture de la *recusatio*, qui enregistre l'échec d'une véritable christianisation poétique. En effet, la thématique chrétienne de l'invention, au plan de l'énoncé, n'empêche pas que l'acte énonciatif demeure celui de la plainte amoureuse. Les réécritures de cette ode peuvent ainsi être lues sur deux plans, comme une discussion sur la possibilité de sortir du cadre de la poésie comme

énonciation amoureuse et comme différentes propositions pour une invention poétique chrétienne.

L'imitation de pièces issues des « Œuvres chrestiennes » s'accompagne parfois de la reprise du modèle de la composition des *Premières œuvres* de Desportes : les poèmes chrétiens succèdent alors dans le recueil à des poèmes profanes, en général amoureux (Blanchon, Cornu, Trelon) mais également scientifiques (I. Habert). On relève toutefois des renvois aux poèmes chrétiens de Desportes dans des recueils proposant un parcours exclusivement religieux ou spirituel (La Noue, Mage de Fiefmelin, Pierre de Croix). Ainsi, les poèmes citant l'ode « Arrière, ô fureur insensée » servent à articuler les deux registres à l'intérieur de l'énonciation poétique.

À la suite d'un recueil d'*Amours*, la section de « Prières » qui clôt le recueil de P. de Cornu reprend ainsi l'énonciation du pécheur mélancolique, imprégnée de réminiscences du *Livre de Job*, caractéristique des « poesies chrestiennes » de Desportes issues des « épitaphes ». La « stance chrestienne » : « Adieu muse, à Dieu fureur », qui ouvre la section cite à plusieurs reprises l'ode « Arrière, ô fureur insensée » de Desportes. À titre d'exemple, nous pouvons citer la strophe 28 du poème de Cornu qui abrège la strophe 4 de l'ode de Desportes :

Desportes	Cornu
O pere à toy seul je m'adresse, Pecheur qui prend la hardiesse D'elever le regard si haut, Et te decouvrant mon offense, J'invoque, en pleurant, ta clemence, Pour me purger de tout default ²⁶ .	Esleve mes yeux en haut, Et me monstre ta clemence, Me purgeant de tout default, Et de toute mon offense ²⁷ .

Le chantre amoureux revêt un *ethos* dévot : « C'est à toy pere tressaint / Que donc devot je m'adresse » (v. 29-30). Cornu amplifie l'ode de Desportes, qui devient un poème de louange divine, à travers une énonciation pénitentielle. À la confession de foi initiale chez Desportes, Cornu substitue l'aveu de ses péchés, aveu modelé par les psaumes de pénitence (strophes 16 à 32) et une demande de grâce adressée au Dieu créateur (strophes 33 à 45). Cornu conserve un encadrement métapoétique issu de l'ode de Desportes, en reprenant moins les motifs de la palinodie que ceux du renouvellement de l'inspiration poétique et de l'invocation propitiatoire (strophes 1 à 15), rappelés dans les strophes finales comme un motif de louange (strophes 46 à 49).

J. Blanchon utilise également l'ode de Desportes pour proposer une variation sur l'inspiration poétique, davantage qu'une rupture, articulant l'inspiration amoureuse profane et l'inspiration sainte. Son « ode chrestienne » « Seigneur, tout Juste, & favorable »²⁸, imitée de celle de Desportes « Arrière, ô fureur insensée » reprend les motifs métapoétiques de la substitution de la louange divine à la fureur amoureuse et amplifie la célébration de la parole créatrice de Dieu, déjà présente chez Desportes. Blanchon combine en réalité la récusation de l'*inventio* des poèmes d'amour avec le maintien d'une énonciation amoureuse, relevant de la parole créatrice de Dieu :

Je ne veux plus chanter les Armes,
Ni les amoureuses alarmes,
De ce petit nain aveuglé,
Que j'ay tant heu en fantasie,

²⁶ Ph. Desportes, éd. cit., p. 697-698, v. 19-24.

²⁷ P. de Cornu, *op. cit.*, strophe 28, p. 207.

²⁸ J. Blanchon, *op. cit.*, p. 171.

J'ay ta celeste Amour choysie,
Et par toy veux estre réglé²⁹.

Au plan de l'invention chrétienne, Blanchon étoffe l'ode de Desportes en la combinant avec l'« Hymne chrestien » de Du Bellay, qu'il paraphrase de très près. C'est l'histoire biblique du salut que convoque Blanchon à travers Du Bellay :

Du Bellay	Blanchon
Le monde alors d'une nûe empesché Vivoit captif soubz les loix du peché, De qui l'horreur sur tant d'ames immondes Fist deborder la vengeance des ondes. Alors Seigneur, d'ung clin d'œil seulement, Tu moissonnas la terre egalement, Ne reservant de tant de milliers d'hommes Qu'une famille en ces lieux où nous sommes ³⁰ .	Le monde couvert d'une nue, N'avoit ta puissance cougneue, Et vivoit captif du peché, Quand par la vengeance de l'onde, Tu purgeas tant d'horreur immunde, Dont le peuple estoit empêché ³¹ .

Blanchon réactive le sous-texte de Du Bellay, bien attesté dans l'ode de Desportes – les vers 28 et 29 citant les vers 17 et 18 de l'hymne de Du Bellay – et achève l'ode sur des motifs métopoétiques – invocation propitiatoire – à la fois inspirés de Desportes et des psaumes.

Dans une section d'« œuvres chrestiennes » qui referme le recueil de poèmes scientifiques astronomiques et de poèmes amoureux d'Isaac Habert, la même ode de Desportes semble aussi discrètement présente, considérablement amplifiée, à l'arrière-plan des « Stances »³². Au plan métopoétique, on assiste à un important remaniement de l'*ethos* du poète : le poète veut « suivre les pas » (v. 13) du berger psalmiste, David. Le premier temps du poème, en apparence métopoétique, accomplit une purgation de l'*ethos* de l'énonciateur (strophe 1 à 11). L'énonciation n'en demeure pas moins amoureuse :

Puisque de ton amour tu m'as l'ame ravie
Seigneur je te consacre à tout jamais ma vie,
Mon cœur, mes vers, mon Luth, mes voeus, & mes desirs. (strophe 6)

Au second plan, celui de l'invention, le poème sert alors la louange de Dieu créateur des éléments – étudiés dans le premier livre des *Meteores* – et la louange de la rédemption à travers la passion du Christ. La christianisation de l'énoncé poétique s'accompagne chez Habert d'un abandon des techniques de la réflexivité poétique : le métatexte poétique hérité de Desportes s'efface pour céder la place aux actes de langage du chant d'amour divin.

Les trois exemples des poèmes de P. de Cornu, J. Blanchon et I. Habert vérifient les modalités de la christianisation poétique accomplie sous la plume de Desportes : l'*ethos* de l'énonciateur demeure celui d'un chanteur amoureux, dont la performance poétique demeure fondamentalement identique, et assimilable à un chant d'amour. Cependant, les poètes jouent, au plan éthique, sur les remaniements de la figure de l'énonciateur, ce qui entraîne un renouvellement de la matière poétique. Cette énonciation continue de relever de l'institution sociale de la poésie ; une question demeure toutefois en suspend : dans quelle mesure peut-elle être reconnue par l'institution sociale de la religion ?

²⁹ J. Blanchon, *id.*, strophe 7, p. 172.

³⁰ J. Du Bellay, « Hymne chrestien », *Œuvres de l'invention de l'auteur, Œuvres poétiques*, t. 1, éd. D. Aris et F. Joukovsky, Paris, Garnier, Classiques, p. 215, vers 47-55.

³¹ J. Blanchon, *op. cit.*, strophe 14, p. 173.

³² I. Habert, *op. cit.*, second foliotage, f^o 25 r^o-f^o 28v^o.

L'ode de Desportes, proche de la palinodie, est également citée dans des recueils de poèmes d'inspiration strictement sacrée. La poéticité de l'énonciation chrétienne peut-elle dans ce cas se dispenser de la référence à l'inspiration amoureuse ?

Sur ce point, le recueil de Pierre de Croix assume parfaitement l'héritage de l'énonciation poétique amoureuse qu'il transpose dans un chansonnier d'amour spirituel. L'ode qui débute par « Arrière, ô soucis de la terre, / Arrière ô folles voluptez »³³ ne reprend pas les considérations métopoétiques présentes chez Desportes mais accentue les proclamations d'amour saint, possibilité énonciative que Desportes n'explore pas. La récusation de l'amour profane sert ainsi une exaltation de la fruition divine, de la « jouissance » (v. 21) du Christ, issue de la mystique rhénano-flamande. L'inspiration amoureuse, issue de l'amour du Christ, suffit à justifier la poéticité du discours, qui est même débarrassé de toute considération métopoétique.

En revanche dans *L'Uranie*³⁴, le réformé Odet de la Noue imite l'ode de Desportes en transposant les octosyllabes de Desportes en décasyllabes : il amplifie chaque vers par des chevilles poétiques qui renforcent le sens du vers initial. Le résultat final, très proche littéralement du poème de Desportes, relève de la technique du *contrafactum*. Il marque cependant une distance concernant à la fois les motifs métopoétiques et les réminiscences de l'inspiration amoureuse. D'une part, en procédant à une interversion strophique, en plaçant les strophes 4 et 5 à la place des strophes 2 et 3, La Noue accentue l'acte de langage religieux. Le poème n'effectue pas une palinodie poétique mais est bien une prière adressée à Dieu, qui débute par un acte pénitentiel, par lequel la créature reconnaît sa dépendance à l'égard du créateur. D'autre part, La Noue procède à un nettoyage lexical de l'ode, en effaçant les traces du lexique amoureux, pourtant déjà très atténué par Desportes lui-même. Par exemple, au vers 3, l'« amour » devient une « erreur ». Le lien entretenu par l'inspiration poétique sainte avec l'énonciation poétique amoureuse chez les auteurs catholiques, est supprimé par La Noue. Ces deux aspects de la réécriture imitative de Desportes visent à adapter le poème inséré dans un chansonnier réformé à un usage para-liturgique et communautaire du chant.

Ces deux derniers exemples de réécritures ou citations de l'ode de Desportes nous paraissent significatifs d'un infléchissement religieux, qui s'accomplit pour l'essentiel en dehors de la lettre du texte, dans la réception sociale du poème. Tant chez le catholique Pierre de Croix que sous la plume de La Noue, l'inflexion religieuse de l'énonciation s'accompagne d'une dépoétisation du discours, privé des figures de la réflexivité métatextuelle. En revanche, chez le premier, la performance de la déclaration d'amour suffit à garantir le statut poétique de l'énonciation ; pour le second, il devient plus difficile de distinguer la garantie de la poéticité du discours chrétien : tient-elle au geste même de réécriture de Desportes, reconnu comme poète de cour ? Il semble cependant que les éléments définitoires de la poéticité du discours soient précisément évacués par la réécriture. Peut-être est-ce alors la pratique du chant, le fait que la réécriture du poème soit destinée à être chantée par la communauté réformée, qui en dernier recours, garantit au discours privé de la référence à l'énonciation amoureuse, le statut d'énonciation poétique ?

Pour l'ensemble des poètes imitateurs de Desportes, qu'ils citent ou non l'ode métopoétique « Arrière, ô fureur insensée », le geste de citation de fragments de Desportes et d'imitation de ses poèmes sert la construction d'un *ethos* poétique chrétien. Ainsi, en règle général, la qualité de poète demeure légitimée par la pratique parallèle de l'inspiration amoureuse.

³³ Pierre de Croix, éd. cit., p. 54-55.

³⁴ Éd. cit., poème I, 9.

UN POÈME LITIGIEUX : « MA CHAIR COMME EAU S'EST ECOULEE » - REECRITURES
CRITIQUES CATHOLIQUES ET REFORMEES

La poésie d'inspiration chrétienne de Desportes, laquelle, nous le constatons, reste nettement rattachée à l'institution sociale du poète, défini comme chantré amoureux, n'en est pas moins évaluée selon une norme théologique. Bien que dans leur premier état de publication, dans le volume des *Premières œuvres*, les « œuvres chrestiennes » n'aient pas été soumises à l'approbation ecclésiastique, cette application à un poème d'une grille de lecture théologique, entre autres lectures possibles, va de soi dans le contexte historique. Le traitement réservé par les éditeurs et poètes à la pièce « Ma chair comme eau s'est écoulée »³⁵ fournit un bon exemple de la lecture doctrinale qui a pu être faite des poèmes de Desportes.

Le bilan de la réception critique de ce poème, publié dès 1573, est contradictoire. D'un côté, Desportes le republie sans modification notable dans les différentes éditions de ses « œuvres chrestiennes », d'abord dans les *Premières œuvres*, puis dans le volume des *Psaumes*, de 1573 jusqu'en 1603. Lors de ses republications dans le recueil des *Psaumes* à partir de 1594, le poème est soumis à l'approbation ecclésiastique et reçoit l'*imprimatur* de l'Église romaine. D'un autre côté, nous avons déjà relevé qu'il est écarté de l'anthologie de *La Muse chrestienne* de 1582, alors que l'éditeur reprend par ailleurs tous les poèmes sans exception contenus dans la section des « œuvres chrestiennes ». Il ne s'agit donc pas d'un oubli mais bien d'une exclusion délibérée de ce poème. La pièce fait en outre l'objet de deux réécritures qui marquent une nette distance critique à l'égard de la pensée théologique développée dans le poème. La première est un désaveu complet du poème, qui émane du milieu réformé : il s'agit de la version de La Noue dans *L'Uranie*, lequel signifie sa réprobation en réécrivant le poème dans la perspective d'une pensée de la prédestination. La seconde, en 1603, est une réécriture par Desportes lui-même, sous la forme d'interventions ponctuelles qui modifient profondément la portée du poème.

Le débat qui se joue dans ces réécritures est d'importance, car il concerne l'imputation de la responsabilité du mal : le mal, sous la forme de la souffrance physique, est-il un châtement divin dont l'homme ne peut comprendre la justice (thèse de Desportes) ? Le mal est-il une souffrance méritée par l'homme et en définitive, un signe de la justification (thèse de *L'Uranie*) ? La souffrance humaine est-elle l'occasion pour l'homme d'en appeler à la bonté et à la miséricorde de Dieu (thèse du second Desportes) ?

La réécriture du poème de Desportes par La Noue³⁶ a pour point de départ l'affirmation plus nette que chez Desportes que la souffrance du pécheur est causée par son péché. La souffrance est la conséquence de la *miseria hominis*. On observe cette modification de la thèse dans la réécriture de la strophe 4 :

Desportes	<i>L'Uranie</i>
Las j'ay bien raison de me plaindre ! Le malheur qui me faisoit craindre, Comme en sursaut m'est advenu. O que ma peine est excessive ! [...] (v. 22-25)	J'auroy de me taire raison, Car mon forfait est l'achoisson Du mal dont je suis détenu. Ma peine n'est point excessive [...]

Le lexique judiciaire se fait ainsi davantage prégnant chez La Noue et, par une syllepse de sens, la « peine » au sens de « souffrance » est réinterprétée par La Noue en

³⁵ Desportes, *Pseaumes*, éd. cit. p. 705.

³⁶ *L'Uranie*, éd. cit., IV, 12, p. 283.

« peine » judiciaire, « sanction ». Le flottement dans le texte de Desportes – la souffrance est-elle comprise comme une vengeance divine ou un châtement quasi absurde, pensée qui hériterait du livre de Job ? – est clarifié ainsi sous la plume de La Noue : l’homme est coupable, la souffrance est justice divine.

Cela étant établi, les plaintes du malade sont injustifiables et deviennent une révolte inacceptable. Le poème est réécrit de telle sorte que le pécheur ne remet pas en question l’action et la justice de Dieu mais au contraire, doit l’accepter :

Desportes	<i>L’Uranie</i>
Pardonne moy si je blaspheme : Quand je sens ta rigueur extreme Je ne scaurois doux te nommer ; Puis ma bouche infette d’ordure Qu’à peine, hélas ! presque j’endure, Ne scauroit plus que blasphemer. (v. 43-48)	Si je dy, que tu es extreme En ta justice, je blaspheme : Et ne puis que doux te nommer, Casse ma machoir & mes dens, Si jamais mes pensers ardens Me poussent à te blasphemer.

L’acceptation confiante de la justice divine ne s’énonce pas sans paradoxe : l’homme doit reconnaître que Dieu est doux, quand bien même Dieu le détruit – les formulations hyperboliques étant d’origine psalmique. Il faut comprendre qu’en filigrane, apparaît pour le réformé une pensée de la grâce de Dieu, qui passe par le châtement juste, à la mesure du péché de l’homme : « Je sens ores par les effects / Que sainte & juste est ta rigueur » (strophe 5). Il semble bien que le châtement divin, donc la souffrance, soient interprétés comme un signe de la grâce de Dieu et une manifestation du combat entre la chair et l’esprit chez l’homme élu. Les deux strophes finales qu’ajoute La Noue vont dans ce sens :

Or quoy qu’en icelle j’habite,
 Si est-ce que ma chair maudite
 Fait encontre moy son effort :
 Si donc jamais il te chalut
 De ton serf & de son salut,
 Vien, Seigneur, & sois le plus fort.

Afin que maugré la meschante,
 Ton los incessamment je chante,
 Me voyant remis au dessus :
 Attendant que par ton pouvoir
 Du tout sauf je me puisse voir
 Heureux en ta gloire là sus.

La souffrance du pécheur est le signe de son salut, dans une pensée de la prédestination. Toute révolte contre ce sort est donc inacceptable et injustifiée. Le pécheur demande au contraire la grâce de pouvoir formuler une acceptation :

Desportes	<i>L’Uranie</i>
Monstre moy quels sont mes pechez : Et si l’erreur de ma jeunesse Merite la grande rudessse Des traits contre moy decochez. (v. 81-84)	Fay-moy dire que mes pechez Meritent, ô juste Seigneur ! Que tous les traits de ta rigueur Soyent contre moy descochez.

La réécriture de La Noue suggère que la pièce de Desportes, plainte révoltée contre Dieu, n’est pas chrétienne. Il est d’ailleurs à noter que cette pièce appartient, lors de ses premières éditions, à l’ensemble funèbre des « Epitaphes » dans les *Meslanges* ; elle devient un poème proprement religieux par recontextualisation, lors de sa publication dans la section des « poésies chrestiennes » à partir de 1577 ou 1578. De

quelle protection savante a pu arguer Desportes pour faire admettre cette pièce comme poème chrétien ?

Pour justifier l'audace énonciative du poème, nous pouvons penser qu'il revendique la tradition énonciative du *Livre de Job*. Les quatre premières strophes sont en effet un simple montage de citations de Job³⁷. Aussi, certains excès énonciatifs sévèrement corrigés par La Noue sont-ils fidèles au texte biblique :

Desportes	<i>L'Uranie</i>	<i>Job 10, 8</i>
Hé quoy ! d'un courage adversaire M'as-tu formé pour me deffaire, M'ayant fait souffrir longuement ? (vers 29-31)	Mais tu n'as d'un cœur adversaire Crée ton serf pour le desfaire, Ou le perdre eternellement.	Manus tuae fecerunt me, & plasmaverunt me totum in circuitu : & sic repente praecipitas me ? ³⁸

Dans ce passage, la modalité interrogative qui semble interprétée par La Noue comme un défi envers Dieu est en réalité reprise du texte biblique. Couvert par le modèle biblique de la révolte fourni par Job, Desportes peut restituer l'énonciation du pécheur, en mimant toute l'étendue du péché, sans censurer le blasphème.

Toutefois, les paroles accusatrices mises dans la bouche du malade s'autorisent de celles de Job mais usent au maximum de cette autorité pour faire admettre leur liberté de ton. Desportes amplifie en effet considérablement la révolte du pécheur par rapport au modèle biblique. Job est ainsi un juste qui se révolte contre son sort, interprété comme un châtement injuste. Au contraire, dans le poème de Desportes, le « je » est un pécheur que, dans un premier temps, son péché pousse à blasphémer davantage. Dans un second temps seulement, à partir du vers 73 (« Le vers avorton de la terre »), sans rupture énonciative claire, le discours indique une conversion : le pécheur admet que la révolte lui est consubstantielle (« Le ver avorton de la terre / se rebecke alors qu'on le serre, / poussé d'un naturel devoir ») ; il revient alors à une appréciation plus raisonnable de son péché et accepte le châtement divin. La chute du poème revendique – de manière au demeurant évangélique – l'importance de la conversion pour demander la miséricorde divine. Cependant, l'affirmation finale demeure ambiguë :

Ta bonté luira davantage,
Gardant le pécheur qui t'outrage,
Et le retirant du trespas,
Qu'à guarir le petit ulcère
D'un que ton secours salutaire
Jamais n'abandonne d'un pas. (v. 97-102)

Elle peut être lue comme un éloge de la miséricorde divine mais, placée dans la bouche du pécheur, écrite au futur de l'indicatif, elle apparaît aussi comme une justification tendancieuse de l'homme pécheur et une forme de chantage exercé envers Dieu. La pièce de Desportes, malgré ses accents mélancoliques et pénitentiels, ne renferme-t-elle pas en définitive une certaine complaisance à l'égard du pécheur et de sa révolte ?

Desportes lui-même finit par réécrire le poème. À partir de 1603, quatorze vers sont réécrits, tous repris dans le sens d'une euphémisation du texte original. Trente ans après la première publication de ce poème, il apparaît que certains traits prêtés à Dieu par Desportes et qui entraînent la révolte du pécheur, ne sont plus acceptables. La palinodie de Desportes est-elle toutefois doctrinale ou davantage esthétique ?

³⁷ La 1^{ère} strophe amplifie Job 19, 20. La 2^e strophe comprend des réminiscences de Job 7, 3 et de Job 19, 17. La 3^e strophe traduit Job 19, 21. La 4^e strophe traduit Job 3, 24-26. La 6^e strophe reprend Job 10, 8.

³⁸ *Biblia sacra*, Lyon, Jean de Tournes, 1558.

D'une part, les interventions sur le texte corrigent les mentions d'un châtement divin et de la colère de Dieu ; d'autre part elles accroissent les mentions de la culpabilité du pécheur. Une intervention clé est celle qui transforme le vers « Puni-moy selon mon mérite » en « Esgalant la peine au mérite » : Desportes gomme les pronoms de la première personne pour insister par contraste sur la justice et l'équité divine. Dans le même sens, les expressions qui laissent penser que la maladie du pécheur est une vengeance de Dieu sont atténuées : « ta cruelle main » devient « ta sévère main » ; « ta rigueur forte » devient « ton amour forte » ; « A ton fils donc en ta colère » devient « A ton Fils, ô Dieu debonnaire » ; enfin, le vers hyperbolique « Fureur d'un Dieu trop inhumain » est transformé par euphémisation et suppression de la mention de Dieu en une formule vague : « D'un effort las ! trop inhumain ».

Dans cette perspective de réécriture, si la souffrance de l'homme n'est plus causée par un Dieu dont Desportes affirme la bonté, elle doit être imputée au pécheur lui-même. La souffrance qu'éprouve le malade n'est plus systématiquement interprétée comme un châtement divin, ainsi que l'indiquent deux corrections : « Alors que ton courroux me presse » devient « Durant ma bourelle detresse » ; « Pardonne moy si je blasphème : / Quand je sens ta rigueur extreme / je ne sçauerois doux te nommer » devient « Pardonne moy si je blasphème : / La douleur qui m'ôte a moy-mesme / Ne peut doucement s'exprimer ».

Cette opération de réécriture remanie en profondeur le propos du poème. Aux imprécations d'un homme en révolte contre un Dieu qu'il figure comme vengeur, est substituée la plainte d'un pécheur souffrant qui semble méconnaître la bonté de Dieu. Faut-il en conclure que, trente ans après sa première publication, le poème initial de fureur est devenu litigieux théologiquement ou immoral, même du côté catholique ? La réécriture enregistre également un goût nouveau pour l'euphémisme et l'apaisement de l'expression des passions.

Ce qui semble en question dans les deux réécritures de la « Plainte de l'Autheur durant une sienne longue maladie », d'un point de vue poétique, c'est ainsi moins le débat sur le mal et la grâce que la liberté du poète dans l'expression des passions humaines. Dans le texte original de Desportes prévaut la réaction passionnée et libre du pécheur à l'agonie :

Quand ton pied me foule et m'outrage,
N'oseroi-je un peu m'esmouvoir ? (v. 77-78)

Cette réaction peut apparaître comme un effet du péché et son prolongement mais Desportes envisage avant tout la fureur comme une marque de l'humain. L'expression des passions de l'âme est donc légitime et Desportes va en ce sens jusqu'à justifier la révolte contre Dieu. Ce discours expressif est sévèrement repris et corrigé par La Noue qui met en scène l'auto-censure du pécheur :

Quand m'affliger il te plaira,
Mon cœur, ma langue se taira,
Pour contre toy rien ne lascher. (strophe 13, parallèle à la citation précédente)

Finalement, à l'orée du nouveau siècle, Desportes atténue les accents de révolte, de blasphème, signes d'une contestation de la justice divine. Les formes de réaction passionnée de l'homme – en particulier la colère – sont disciplinées.

L'EXAMEN DE CONSCIENCE POETIQUE « DURANT TANT DE GRANS FLOTS COUP SUR COUP S'ELEVANT » - REECRITURES EN MILIEU CATHOLIQUE ET REFORME

Les interventions sur le poème « Ma chair comme eau s'est écoulée » par le calviniste La Noue, publié dans un chansonnier à destination de la communauté réformée, manifestent sinon un rapport polémique au texte de Desportes, du moins une prise de distance à l'égard de l'énonciation chrétienne du défi. Cependant, les reprises de poèmes de Desportes sont plus fréquemment liées à la pratique par les poètes de l'imitation créatrice. Le poème initial fait l'objet de variations et de réécritures qui ne sont pas nécessairement polémiques.

L'étude de deux réécritures du poème intitulé « Prière en forme de confession » « Durant tant de grans flots coup sur coup s'eslevant »³⁹ paru en 1577 permet ainsi d'appréhender la lecture qui a été faite du poème de Desportes au double plan doctrinal et poétique. Poème de pénitence, la « Prière en forme de confession » peut frôler une question controversée au sein des réformes du christianisme qui agitent l'époque : celle de la valeur sacramentelle de la confession. La question que soulève la lecture du poème est la suivante : comment s'articulent l'expression poétique de l'aveu et la réalité effective (hors texte) du pardon divin, sacramentel ou non ? Le premier poème intitulé « Prière en forme de confession. Stance », publié par Pierre de Cornu en 1583 dans ses *Œuvres poétiques*⁴⁰, est nourri de citations et de reformulations paraphrastiques du poème de Desportes. Le second poème, publié par Mage de Fiefmelin dans ses *Œuvres* en 1601, propose une abréviation fidèle du poème de Desportes, à quelques inflexions du texte près. Le premier poète est catholique, le second réformé.

Le long poème de Desportes s'inscrit dans une tradition d'oraison méthodique dévote, promue à la fin du XVI^e siècle par la réforme romaine. Sans affirmer avec certitude que le poème de Desportes est spécifiquement modelé par la méthode d'oraison de Pierre d'Alcantara, nous pouvons attirer l'attention sur le parallèle entre les prescriptions du *Traité de l'oraison et de la méditation* du religieux espagnol et le formulaire d'examen de conscience en alexandrins et sizains fourni par Desportes⁴¹. Pierre d'Alcantara propose en guise de méditation du lundi, un examen pénitentiel dont la seconde direction est la suivante :

Lo segundo discurre por todos los beneficios divinos y por los tiempos de la vida passada y mira en qué los has empleado, pues de todos ellos has de dar cuenta a Dios. Pues dime agora, ¿ en qué gastaste la niñez ? ¿ En qué la mocedad ? ¿ En qué la juventud ? ¿ En qué finalmente todos los días de la vida passada ? ¿ En qué ocupaste los sentidos corporales y las potencias del ánima que Dios te dio, para que lo conocieses y sirviesses ? ¿ En qué se emplearon tus ojos sino en ver la vanidad ? ¿ En qué tus oydos sino en oír la mentira ? ¿ En qué tu lengua, sino en mil maneras de juramentos y murmuraciones, y en qué tu gusto y tu oler y tocar, sino en regalos y blanduras sensuales⁴² ?

³⁹ Desportes, *Pseaumes*, éd. cit., p. 691-695.

⁴⁰ Pierre de Cornu, *op. cit.*, p. 216-223.

⁴¹ Un tel examen méthodique est un exercice fréquemment prescrit par les traités de dévotion. Le *Traité de l'oraison et de la méditation* de Louis de Grenade mentionne ainsi l'examen systématique des sens et puissances de l'âme parmi différentes étapes pénitentielles (oraison du lundi soir), tout comme le traité de P. d'Alcantara. En revanche, les traités qui se situent dans la tradition de l'amour unitif ne semblent pas structurer aussi méthodiquement l'acte pénitentiel. Cf. entre autres, Louis de Blois, *L'Institution spirituelle*, éd. M. Huot de Longchamp, Toulouse, Editions du Carmel, 2004.

⁴² Pierre d'Alcantara, *Tratado de la Oración y Meditación, Vida y escritos de San Pedro de Alcántara*, édité par R. Sanz Valdivieso, Biblioteca de autores cristianos, Madrid, 1996, p. 261-262 (texte de la première édition : Lisbonne, Joannes Blavio de Colonia, s.d. [entre 1556 et 1558])

Voici le texte de la traduction du *Traité de l'oraison et méditation*, [...] nouvellement traduit par R.G.A.G, Paris, Vve G. de la Nouë, 1606 :

L'examen de conscience se conclut par une supplication et demande de miséricorde :

*Derríbate con aquella pública peccadora a los pies del Salvador y, cubierta tu cara de confusión, con aquella verguença que parescería una muger delante de su marido cuando le oviesses hecho traición, y con mucho dolor y arrepentimiento de tu corazón, pídele perdón de tus yerros y que por su infinita piedad y misericordia aya por bien de bolverte a recibir en su casa*⁴³.

Le déroulement du poème de Desportes obéit au schéma que préconise Pierre d'Alcantara. La grâce divine éclaire l'âme sur ses péchés (strophes 1-3), ce qui permet à l'âme, par contraste, de « contempler [l]a grace et [l]es grands bénéfiques » (v. 18) de Dieu (strophes 4-7). Après la revue des « *beneficios divinos* » s'ensuit l'examen des « *sentidos corporales y las potencias del ánima* » : esprit, cœur, yeux, oreille, bouche (strophes 8-17) ; cet examen de l'usage perverti que le pécheur a fait de ses facultés débouche sur un chant de repentir, qui reprend moins le modèle évangélique de la femme pécheresse suggéré par Pierre d'Alcantara, que celui de la parabole du fils prodigue (strophes 18-25).

La grâce du pardon reste demandée et n'est pas reçue au cours du poème, ce qui la renvoie implicitement au domaine du sacrement ecclésial. L'expression de l'aveu est comprise en creux comme une forme de célébration poétique de la grâce de Dieu. Le poème reste ainsi étranger à toute controverse doctrinale autour du sacrement de pénitence.

Pierre de Cornu reprend en grande partie ce poème de Desportes informé par les techniques contemporaines de prière pénitentielle.

La réécriture recourt aux procédures d'amplification et d'abréviation. Les deux poètes proposent une ouverture différente : tandis que Desportes met en scène l'effectuation de la grâce dans l'âme, la soudaine illumination et lucidité du pénitent sur son péché :

Seigneur, je te réclame, & voici ton secours (v. 5),

Pierre de Cornu met en avant la supplication du pécheur demandant cette grâce et surtout la souffrance du remords. Il amplifie spécialement la mention allusive de « la tourmente » de l'esprit chez Desportes. C'est en effet le remords et son cortège de tourments mélancoliques qui provoquent la relecture de l'histoire personnelle du pécheur :

En apres discourés sur tous les bienfaits de Dieu, durant le temps de vostre vie passée, & songés comme si vous estiés prest à luy en rendre compte, à quoy vous les avés employés. Or ça dites moy en quoy avés vous apliqué les jours de vostre enfance, de vostre jeunesse, de vostre adolescence, en un mot toute vostre vie passée ? A quoy avés vous employé vos cinq sens de nature, & les facultez de vostre ame que Dieu vous a donnez pour le cognoistre et le servir ? Sur quoy avés vous jetté les yeux, sinon qu'à voir la vanité ? A quoy avés vous presté l'oreille sinon au mensonge ? Qu'à jamais proferé vostre langue que blasphemés & murmures ? Qu'avés vous senti, qu'avés vous gousté, ny touché, que des parfums, des lascivetez & plaisirs charnels ? (p. 19-20)

⁴³ *Tratado de la Oración y Meditación*, éd. cit., p. 264. Texte de la traduction citée (Paris, 1606) :

Jettès vous comme ceste pecheresse publique aus pieds de nostre Sauveur, la face pleine de confusion ; avec une pareille vergongne, qu'auroit la femme trouvée en faute, lors qu'elle se represente devant son mary ; & luy demandés pardon de vos fautes avec une douleur & repentance cordiale, à ce que sa bonté et misericorde infinie vous daigne recueillir en sa maison. (p. 28)

A toute heure je sens un remord odieux
 Qui me blesse le cœur d'un regret soucieux
 Me faisant le sujet d'une melancolie :
 Je suis triste & pensif, & sans aucun plaisir
 J'esprouve l'eguilion d'un douloureux martir,
 Qui sape à tous momens le soustien de ma vie. (strophe 3)

Toutefois, cet état initial de souffrance résulte d'un ensemble complexe de causes. L'« eguilion » du remords a pour corollaire la peur de la mort et de la damnation à venir (« Je redoute sans fin les horribles tourmens, punisseurs du forfait qui m'accable la tête ») et le souvenir torturant des fautes commises (« Pensif & soucieux je remarque à par moy, / Les frauduleux essais qui m'ont mis en esmoy »). Ce premier temps qui prépare la remémoration des péchés s'accompagne d'une grâce sensible, les larmes de contrition (« Versant un clair ruisseau tout du long de ma face »).

Le poète engage ainsi un examen méthodique de son péché, en commençant par une palinodie poétique : il récuse la poésie amoureuse, plutôt développée par Desportes dans le poème « Arrière ô fureur insensée ». L'examen de conscience se poursuit par l'examen de la raison, de l'esprit – dans le contexte, la conscience morale –, du cœur, de l'entendement, des yeux, de la bouche, de la main. Il conserve la structure présente chez Desportes : la présentation de l'usage saint de la faculté est suivie de celle de son usage pervers. Cornu réécrit les formules d'examen proposées par Desportes, parfois en les abrégant. Voici l'exemple de l'examen du péché commis par la bouche :

Desportes	Cornu
Las hélas que ma bouche a failly contre toy ! Je l'avois, o Seigneur, pour enseigner ta loy, Et du bruit de ton nom rendre la terre pleine, Pour aider les mortels, au bien les appeler, Les retirer du mal, reprendre et consoler, Sans jamais la souiller d'une parole vaine. (v. 85-90)	Ma bouche, que j'avois pour enseigner autruy, Pour consoler le pauvre et le rempli d'ennuy, Pour semer les precepts de ta loy venerable, S'est aimé mieux souiller d'un propos odieux, Et de la vanité d'un discours ocieux, Disant pour verité quelque menteuse fable.

Le poème s'achève sur une demande de pardon, parallèle à celle du poème de Desportes, et à l'expression de la contrition. Les deux poètes demandent la clémence et non la justice de Dieu : « Je te demande grace & fuy toute justice » (Desportes, v. 131) et « [...] Mais n'entre en jugement / Avec ton serviteur qui fuit toute justice ». Cornu supprime cependant les mentions de la fragilité du pécheur et de sa conversion, présentes chez Desportes (strophe 24).

Tout comme Desportes, à l'imitation de son autorité poétique, Cornu développe un formulaire d'examen de conscience privé, dans la lignée des formes d'oraison méthodique promues au XVI^e siècle, indépendamment de la question ecclésiastique du sacrement du pardon.

Le poète calviniste de l'île d'Oléron, André Mage de Fiefmelin, utilise également le poème de Desportes. La section des « Prières », qui ouvre *L'Image d'un Mage* (seconde partie des *Œuvres*), se caractérise par sa tonalité pénitentielle et ses citations de poèmes sacrés de Desportes. La seconde pièce est en effet une paraphrase en vers du psaume 38⁴⁴, appartenant aux psaumes de pénitence, qui utilise la traduction proposée par Desportes dans l'édition des *Premières œuvres* en 1586 – Desportes en modifie le texte dans les éditions ultérieures des psaumes. Lorsque Mage reprend en outre la « Prière en forme de confession » tout en l'abrégant⁴⁵, son geste est autorisé et légitimé par la circulation de cette pièce dans le milieu calviniste : nous avons relevé

⁴⁴ A. Mage de Fiefmelin, *L'Image d'un Mage*, éd. cit., f^o 77 v^o - f^o 79 v^o (second foliotage).

⁴⁵ *Id.*, f^o 83 r^o - f^o 84 v^o (second foliotage).

qu'elle fait partie des trois pièces de Desportes maintenues dans toutes les éditions des *Cantiques* de Maisonfleur, et également présentes sans grandes modifications dans *L'Uranie* – elle a donc reçu l'approbation des autorités de Genève. Comment s'interprète toutefois la porosité entre la poésie sacrée du catholique Desportes, ancien poète pensionné du roi Henri III et la poésie du calviniste Mage ? Le recueil de Mage n'est pas un recueil de l'entre-deux confessionnel mais plutôt une manifestation littéraire de la pacification civile sous le régime de l'édit de tolérance. Les citations des poèmes d'inspiration chrétienne de Desportes ne font pas l'objet d'une réécriture polémique mais servent à produire un texte qui essaie d'intégrer les normes poétiques et linguistiques de la cour. Le recueil, bien que nettement réformé, n'insiste pas sur la frontière confessionnelle mais utilise toutes les ressources spirituelles susceptibles de nourrir la spiritualité réformée, quelle que soit leur origine, catholique romaine ou protestante. Peut-on de la sorte lire la paraphrase de Mage comme une réécriture réformée du poème de Desportes ? Les marques d'une réécriture doctrinale sont loin d'être claires.

La réécriture par Mage abrège le poème premier, en transposant l'alexandrin en heptasyllabes, les sizains en strophes de longueur variable, et en supprimant plusieurs strophes. Il supprime le premier temps d'effusion de la grâce et de louange des bienfaits de Dieu (strophes 1 à 7 chez Desportes) pour faire commencer le poème au moment de l'examen des facultés de l'âme et des sens. La réécriture semble s'être fixée pour seule contrainte la concision, dans la fidélité au texte premier ; voici la première strophe :

Desportes	Mage
Mais quand je me regarde au miroir de ta Loy, Que dedans et dehors transformé je me voy, Que je trouve en mon ame et de crasse et d'ordure ! Que mes sens corrompus sont devenus infects, Que je m'appelle ingrat des biens que tu m'as faits, Et que mon premier estre a changé de figure. (v. 43-48)	Seigneur, que je me reprouve Quand à tes raiz je m'esprouve ! Las ! qu'au miroir de ta Loy Laid tout-par-tout je me voy ! Que noire et sale j'avise Mon ame que je deprise ! Et que dedans et dehors Mes sens corrompus sont ords, Depuis qu'à te mescognoistre J'ay changé mon premier estre !

La paraphrase par Mage supprime la *copia* en style haut de Desportes pour conserver apparemment un résumé essentiel, plus didactique et mémorisable. Le discours des passions et le lexique affectif chez Desportes tendent ainsi à être censurés :

Desportes	Mage
Ce cœur, des chauds desirs la source et l'aliment, Que tu m'avois donné pour t'aimer ardemment, Et pour servir de livre à ta loy tres-parfaite, Ne t'a rien réservé de ses affections : Mais en s'abandonnant aux folles passions A toutes les fureurs à servy de retraite. (v. 55-60)	Le cœur qu'a t'aymer et croire J'avois receu de toy (voire Pour seul t'en craindre et servir) A mieux aymé s'asservir, Plein d'affections frivoles, A ses passions plus folles.

L'expression verbale de la repentance, en particulier sa dimension physique accentuée chez Desportes et Cornu, est euphémisée :

Mon cœur, meu de vive attaincte,
S'ouvre en sa triste plaincte.

Telle est la formule par laquelle Mage résume ou plutôt supprime les trois strophes d'expression de la contrition ; il conserve cependant les formules d'expression du repentir et une mention des larmes. Par cette abréviation du poème de Desportes, le propos de Mage semble en définitive moins confessionnel que stylistique : Mage privilégie les effets de pointe, davantage que la doctrine.

L'ajout de quatre vers modifie cependant la valeur performative du poème et imprime une marque réformée plus nette au poème :

Mais quoy ? par ma Repentance
J'esprouve ja ta clemence :
Et ton pardon accepté
M'a de mort ressuscité.

L'examen des facultés et sens humains et l'énumération des péchés, préparatoires au sacrement de confession chez Desportes et Cornu, deviennent suffisants pour obtenir le pardon et le salut chez Mage. L'expression du repentir est le signe de la grâce du pardon. L'ajout d'un quatrain final moralise le poème dans une perspective également réformée :

Sage est qui vit en la sorte
Qu'à Dieu sa vie il rapporte,
De cœur droict le reverant.
Tel va sans fin prosperant. (vers finaux)

En réécrivant le poème de Desportes, le propos de Mage ne semble pas de rectifier la doctrine de la confession catholique romaine. Ses procédures d'abréviation, non sans conséquences expressives et esthétiques, laissent penser que Mage a moins le souci de figurer la pénitence que de proposer un texte didactique, utilisable par le fidèle sous la forme d'un aide-mémoire par exemple. En revanche, Pierre de Cornu cherche dans le poème de Desportes un modèle énonciatif susceptible d'accueillir l'interprétation pénitentielle qu'il fait, tout comme Desportes, de la souffrance morale et physique. Les passions de l'âme dites dans le poème sont interprétées comme autant de signes du péché ou de la grâce de Dieu. Les réécritures de Desportes glissent ainsi sur les sujets de controverse entre catholiques romains et réformés. De l'énonciation poétique amoureuse, les poètes chrétiens conservent en définitive le discours des passions de l'âme.

Les poètes chrétiens, Desportes et ses émules, explorent un espace de discours à la fois chrétien et laïc, intérieur aux différentes Églises mais non clérical. Ils assument un statut de poète amoureux, garantie de la poéticité de leur discours, et mettent en scène un certain nombre d'ajustements éthiques autour de la figure de l'énonciateur. De la sorte, le poète chrétien de la fin du XVI^e siècle écarte largement le modèle religieux de l'énonciation prophétique, que pourraient lui fournir les textes bibliques ou même le modèle paganisant des poètes de la Renaissance. En revanche, le statut d'énonciateur amoureux que le poète conserve, permet de préserver une relative indépendance et liberté de discours : issu d'une inspiration amoureuse divine, le poème chrétien n'empiète pas sur l'autorité du discours magistral ni n'est contraint nécessairement de le paraphraser. Le discours poétique chrétien des laïcs se spécialise ainsi dans l'expression de la relation du fidèle à Dieu et plus spécifiquement, des mouvements de l'âme humaine, interprétés comme autant de manifestations de la grâce divine⁴⁶.

Est-il finalement tout à fait pertinent d'envisager les réécritures de poèmes de Desportes comme des relectures confessionnelles de ses poèmes ? Les différents poètes ont certes des options religieuses divergentes et leurs recueils sont également marqués au plan confessionnel, si on les envisage dans leur globalité. Dans les exemples que nous avons étudiés, les réécritures de Desportes ne se situent toutefois pas ou très peu

⁴⁶ Pour plus de détails, nous renvoyons à notre thèse en cours sur « La subjectivité dans la poésie chrétienne entre Montaigne et Descartes (1580-1641) », sous la direction de Mme M. Clément (Lyon II). L'étude des imitations des poèmes chrétiens de Desportes fournit en outre une introduction à l'étude de la réécriture attestée de ses poèmes d'amour en poèmes d'amour spirituels chrétiens (article à venir).

au plan doctrinal : elles concernent davantage des choix stylistiques et expressifs, qui engagent une représentation de l'âme humaine et de la relation de l'âme à Dieu. Dans la poésie chrétienne, ce sont en définitive surtout les choix de poétique des passions qui comportent en creux des marques d'appartenance confessionnelle, et non pas la lettre doctrinale des poèmes.

Audrey Duru
Université Lumière-Lyon II